



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine

**Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine
de la Creuse**

Guéret, le 10 mars 2021

Affaire suivie par

Marie-Laure Dubosclard

Technicienne des bâtiments de France

Tél : 05 55 52 11 52

Courriel : udap.creuse@culture.gouv.fr

Nos réf. : 005/03/21MLD.CD

L'architecte des bâtiments de France
Cheffe de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine

à

Madame la Présidente
de la Communauté de Communes de
Creuse Grand Sud
BP 40
23200 AUBUSSON

Objet : Révision allégée n°1 du PLU d'Aubusson

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 3 mars dernier, vous me sollicitez pour un avis sur la révision allégée n°1 du PLU d'Aubusson, portant sur le projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur les parcelles AV 107, 110, 111, 113, 202, 206 et 273. Ces parcelles sont hors périmètre de monument historique, ni dans le site patrimonial et le projet de parc photovoltaïque n'a pas d'incidence sur les périmètres de protection institués.

Après avoir étudié le dossier, je n'ai pas de remarques particulières à formuler.

Par la présente, je vous informe également que je ne pourrai assister à la réunion d'examen du projet, le 06 avril prochain, ni me faire représenter.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente l'expression de mes sentiments distingués.

Christelle DUPAS
Architecte des bâtiments de France